

LA PETITE
ENFANCE

L'ES
SEN
TIEL

(0-3 ANS)



vi || eurbanne

LA PETITE ENFANCE

Quel mode d'accueil pour mon enfant ? PAGES 4 À 11

- L'accueil individuel : assistant maternel ou accueil à domicile PAGE 4
- L'accueil collectif : dans les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil régulier et occasionnel) PAGE 7

Les lieux d'écoute et de rencontre : PAGE 12

- Les lieux d'accueil enfants-parents PAGE 12
- La ludothèque Galopins-Galipettes PAGE 12

Les adresses quartier par quartier : PAGES 13 À 19

- Charpennes-Tonkin PAGE 13
- Flachet-Bonnevay-Cusset-Perralière PAGE 14
- Gratte-ciel-Dedieu-Charmettes PAGE 15
- Saint-Jean PAGE 16
- Grandclément-Ferrandière-Maisons-Neuves PAGE 17
- Buers-Croix-Luizet PAGE 18
- Cyprian-Les Broses-La Soie PAGE 19

La grande place des tout-petits

Confier son enfant est une des préoccupations principales pour les familles. Face aux changements de société, (travail à temps partiel, horaires décalés, recherche d'emploi, formation...), les besoins en mode d'accueil évoluent et pour suivre cette évolution, plusieurs formules correspondent à ces différentes situations. Accueil à temps plein, à temps partiel, régulier ou occasionnel, ce document recense les possibilités offertes aux familles. Pour simplifier les démarches, un Point Information Enfance (PIE) existe dans chaque quartier, où des professionnels de la Petite enfance informent et conseillent les parents sur les solutions adaptées à leur demande.

Retrouvez toutes les informations à jour sur le site de la ville: www.villeurbanne.fr/enfance



> EN CHIFFRES

- 2217 naissances en 2022
- 5844 enfants de moins de 3 ans

Quel mode d'accueil ?

Pour répondre aux besoins des familles, plusieurs types d'accueil existent dans la ville :

- l'accueil individuel, en confiant votre enfant à un assistant maternel
- l'accueil collectif, dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)
- l'accueil à domicile

L'accueil individuel

Les assistants maternels sont des professionnels de la petite enfance qui accueillent à leur domicile un ou plusieurs enfants, après avoir été agréés par le président de la Métropole.

Pour être agréé, l'assistant maternel suit une formation de 120 heures :

- 80 heures avant d'accueillir un premier enfant suivi d'un examen de connaissances qui doit être validé
- Puis un complément de 40 heures de formation dans les deux ans qui suivent l'obtention de l'agrément

Cet agrément doit être renouvelé tous les 5 ou 10 ans. Les services de la PMI accompagnent et suivent les assistants maternels à leur domicile.

Tout au long de sa carrière, l'assistant maternel peut bénéficier de la formation continue. (développement de l'enfant, méthodes éducatives nouvelles...)

L'enfant est accueilli dans un cadre familial. Il côtoie la famille du professionnel et souvent d'autres enfants. Ce cadre permet à l'enfant de se socialiser à son rythme. Les parents choisissent leur assistant

maternel en fonction de leur besoin : horaire, trajet, contraintes diverses,... Ce mode d'accueil offre une souplesse dans l'organisation de chaque famille. Les modalités d'accueil sont ainsi individualisées. L'accueil pourra éventuellement perdurer lors de l'entrée à l'école ou concerner des frères et sœurs. Les relations au quotidien entre la famille et l'assistant maternel vont permettre de construire un lien basé sur la confiance. Les échanges autour des besoins de l'enfant et de son éducation permettent la mise en place d'un projet d'accueil partagé.

> Où obtenir les coordonnées d'assistants maternels ?

- sur le site de la Caf: monenfant.fr
- auprès de la Maison de la métropole de votre secteur (MDM)
- auprès des animatrices des relais petite enfance de votre quartier

► EN CHIFFRES

- 754 assistants maternels proposant environ 2000 places
- 16 animatrices de relais petite enfance

Le contrat de travail

En employant un assistant maternel, le parent devient employeur et s'engage à signer un contrat de travail avec l'assistant maternel. Ce contrat va fixer toutes les modalités d'accueil de l'enfant (horaire, salaire, absence...).

La participation financière des familles

Le salaire horaire est défini librement dans le respect de la loi, qui fixe les plafonds minimum et maximum.

Chaque parent employeur peut bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'allocations familiales, appelée le CMG (complément du mode de garde).

Le montant de cette aide est variable selon les ressources, l'âge de l'enfant, la composition de la famille. Elle est versée mensuellement.

Depuis mai 2019, le versement du CMG est modifié :

- Les démarches des parents sont simplifiées
- Le salaire de l'assistant maternel pourra être versé directement par pajemploi
- Le délai de versement des aides est plus court

La famille peut aussi bénéficier d'un avantage fiscal.

> Où obtenir des informations administratives et financières

- DDETS : 8-10 rue du Nord
tél. : 04 87 76 73 73
- Pajemploi www.pajemploi.urssaf.fr
- Fepem www.fepem.fr
- Le relais petite enfance de votre quartier

L'accueil à domicile

L'accueil individuel peut également s'organiser au domicile de la famille par l'embauche d'un emploi à domicile. Le recours à une formule d'accueil partagée est aussi possible. Un employé à domicile intervient par alternance au domicile de deux ou plusieurs familles.

Il existe différentes associations qui mettent à votre disposition du personnel sélectionné, pour s'occuper de votre ou vos enfants.

Où obtenir des renseignements ?

En consultant le site de la Caf monenfant.fr
En contactant directement les organismes proposant des emplois à domicile.

La participation financière

Les tarifs sont libres et dépendent du prestataire.

La famille bénéficie d'une aide de la Caisse d'allocations familiales appelée la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant) et d'un avantage fiscal.

Pour vous aider

Une permanence juridique, à destination des familles villeurbannaises employant un assistant maternel, a lieu tous les mercredis après-midi. Elle permet de rencontrer un juriste pour résoudre les problématiques liées au contrat de travail : mensualisation, contrat, calcul des congés, absences, régularisation,...

La permanence est aussi ouverte aux assistants maternels Villeurbannais et aux emplois à domicile travaillant à Villeurbanne.

Pour toutes informations et prise de rendez-vous, s'adresser aux relais petite enfance de la ville.



Les relais petite enfance ou RPE

Les RPE sont des équipements municipaux agréés par la caisse d'allocations familiales du Rhône.

Une animatrice responsable, titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants, assure la gestion de chacun des relais et met en place des actions en direction des professionnels, des parents et des enfants. Le RPE est un espace :

Pour les parents et futurs parents

- de renseignement sur tous les modes d'accueil
- de mise à disposition de la liste des assistants maternels agréés
- d'information sur les droits et obligations des parents employeurs
- d'écoute et de conseil autour de l'organisation de l'accueil de l'enfant
- d'échange et de convivialité lors des temps organisés par le RPE

Pour les assistants maternels et emplois à domicile

- de soutien, d'écoute et d'échange dans la pratique quotidienne de leur activité professionnelle
- d'information et d'orientation sur les statuts, droits et obligations des salariés
- de professionnalisation par l'organisation de groupes d'échanges et d'actions de formation
- de rencontres professionnelles

Pour les enfants

- de découverte, d'éveil et de socialisation à travers des temps d'accueil collectifs, des ateliers d'éveil, des temps festifs, des spectacles



> Contacts :

Entrer en contact avec le RPE de votre quartier

- Par téléphone en laissant un message si nécessaire. L'animatrice du relais vous rappellera.

- Par mail

Retrouvez les coordonnées de chaque RPE en vous reportant à la page de votre quartier en fin de livret.

L'accueil collectif

On les appelle crèches, haltes-garderies, ou crèches parentales.

Elles ont pour mission d'aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Les enfants sont confiés à des équipes de professionnels de la petite enfance qui veillent à leur santé, leur sécurité, leur bien-être ainsi qu'à leur développement.

Les équipes sont constituées d'infirmières puéricultrices, d'éducateurs de jeune enfant, d'auxiliaires de puériculture, d'agents techniques ou parfois de parents dans le cas des crèches parentales.

Un pédiatre assure le suivi médical préventif des enfants accueillis et est garant du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité.

Des psychologues apportent leur soutien aux équipes dans la prise en charge des enfants.

Les modalités d'accueil

Les enfants sont accueillis dès l'âge de dix semaines. Les formules d'accueil proposées peuvent varier de quelques heures à 5 jours par semaine. L'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Qu'est-ce qu'un accueil régulier ?

L'accueil régulier permet de confier son enfant sur des temps fixes ou variables, notifiés dans un contrat d'accueil.

Qu'est-ce qu'un accueil occasionnel ?

L'accueil occasionnel permet de réserver une à trois demi-journées d'accueil par semaine, pour des besoins non récurrents et variables, en fonction des disponibilités de la structure.

Le label Ecolo crèche

Les crèches et haltes garderies de la ville sont engagées dans une démarche de la labellisation « écolo crèche », accompagnées par l'association Label Vie.

La démarche se déroule sur 3 ans. Elle débute par un diagnostic initial évaluant 18 thèmes dont le bâtiment, l'alimentation, les déchets, la consommation énergétique, les jeux, les produits d'entretien... Les équipes choisissent ensuite trois thèmes sur lesquels s'améliorer et élaborent un plan d'actions. Pour obtenir le label, il ne s'agit pas d'atteindre des indicateurs prédéfinis mais de tout simplement progresser.

Depuis novembre 2021, date d'engagement des structures dans la démarche, plusieurs pratiques ont évolué comme le nettoyage des locaux qui se fait au vinaigre et au savon noir, et parfois avec un nettoyeur vapeur. Les déchets sont triés et compostés. La vaisselle plastique est remplacée progressivement par de la vaisselle inox et en verre. Les critères, écologique, développement durable, sans plastiques et sans perturbateurs endocriniens sont pris en compte pour tous les achats de meubles, de jeux, et de linge. Les activités avec les enfants se déroulent autant que possible à l'extérieur, dans les cours où de plus en plus de potagers sont installés.

À noter :

la Ville propose également des accueils de dépannage sur une durée limitée, uniquement dans le cas de situations imprévisibles et après une évaluation de la situation.

La participation financière des familles

La participation financière, fixée par la Caisse nationale d'allocations familiales, est un tarif horaire calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Ce tarif à l'heure est multiplié par la durée d'accueil de l'enfant. Pour connaître le type et le montant des aides que la Caf peut vous verser, vous pouvez accéder aux simulateurs du site monenfant.fr

EN CHIFFRES



L'offre municipale :

15 établissements d'accueil du jeune enfant sont gérés par la Ville.

- 12 d'entre eux sont des crèches.
- 1 est une halte-garderie.

La ville a aussi acheté des places dans une crèche gérée par une coopérative et a aussi délégué la gestion d'une crèche à un partenaire extérieur. Ces structures offrent le même service qu'une structure municipale

L'offre associative :

14 établissements, gérés par des associations.

- Parmi ces établissements, 4 sont des crèches parentales : ces établissements d'accueil collectif sont gérés par des associations de parents qui participent à l'accueil des enfants, avec le soutien d'un personnel qualifié.

Vous trouverez toutes les adresses des structures en fin de livret, quartier par quartier

Accueil des enfants en situation particulière

Dans le cadre du projet « Ville et handicap », toutes les structures petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap ou de pathologies chroniques. Un projet d'accueil individualisé peut être mis en œuvre, élaboré avec la famille, le pédiatre de la direction Petite enfance et le médecin traitant de l'enfant.

Par ailleurs, l'association des PEP69/ML, en partenariat avec la ville de Villeurbanne et de la Caf du Rhône, a ouvert un Établissement d'accueil du jeune enfant, Pépilou avec un tiers des places en faveur d'enfants en situation de handicap et /ou de maladie. L'accueil se fait jusqu'à six ans pour les enfants en situation particulière.

C'est un lieu pour tous les enfants. Il permet un temps de répit pour les parents avec des professionnels spécialisés en appui de l'accueil.



Modalités de demande de place

Vous devez impérativement être domicilié à Villeurbanne.

La démarche varie ensuite suivant votre situation professionnelle.

Si vous ou votre conjoint n'êtes pas en situation d'activité professionnelle, ou si l'un d'entre vous est en recherche d'emploi, vous devez vous rendre sur le Point information enfance de votre secteur d'habitation (cf liste/quartier). Vous n'avez aucun document à fournir.

Si vous êtes en situation d'activité professionnelle (ou en situation assimilée, étude ou formation), vous trouverez sur le site de la ville le formulaire pour constituer le dossier de demande de place.

> www.villeurbanne.fr/demarches/petite-enfance/
procéder à une préinscription en crèche

Les agents d'accueil du Kid Espace Familles sont disponibles pour vous donner toutes les informations sur cette procédure. Vous pouvez aussi vous y rendre pour être accompagné dans cette démarche ou si vous n'avez pas accès à Internet.

> 52, rue Racine / 04 78 03 67 84
kid-petite-enfance@mairie-villeurbanne.fr

Vous devez constituer votre dossier en respectant les délais du calendrier figurant sur le site de la ville

En fonction de votre quartier d'habitation, votre enfant pourra être accueilli dès l'âge de 2 ans à l'école.
Renseignez-vous au Kid.



Une haltes garderies pour répondre à des besoins d'accueil occasionnel.

Pour les Parents qui ont besoin :
de temps sans les enfants, d'échanger avec des professionnels de la petite enfance mais aussi de rencontrer d'autres parents.

Pour les Enfants qui ont besoin :
de s'ouvrir au monde, de rencontrer d'autres adultes, d'aller jouer avec d'autres enfants.

Pour constituer votre dossier, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- une attestation de la Caf mentionnant votre quotient familial
- le livret de famille (si vous n'en avez pas : extrait d'acte de naissance à nous faire parvenir lors de la naissance de l'enfant)
- les justificatifs d'activité des deux parents.

Vous devrez également préciser les jours et les horaires précis d'accueil dont vous souhaiteriez bénéficier.

Il est important de réfléchir précisément au choix des crèches et à votre besoin d'accueil, la commission d'admission statuant sur l'attribution de la place en fonction de ces éléments.

La commission d'admission

La commission d'admission se réunit régulièrement afin d'étudier les demandes. Elle est présidée par l'adjointe au maire en charge de la petite enfance. Sont également présents les responsables des équipements et des membres de la direction de la Petite enfance. Des représentants de la PMI et de la CAF peuvent également être invités à y participer.

> Règlement de la commission d'admission téléchargeable sur www.villeurbanne.fr : onglet :>recherche/ mot clef: «commission»

Quels sont les critères d'admission ?

Les dossiers des demandes des familles sont étudiés dans un ordre de priorité issu de l'application d'une grille de critères qui intègre :

- La composition familiale
- L'intégration d'enfants en situation de handicap ou présentant des pathologies particulières
- La situation professionnelle ou d'insertion
- Des situations spécifiques telles des situations de handicap ou de fragilité
- La mixité sociale
- Les ressources du foyer





Les lieux d'écoute et de rencontre

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, qui peuvent partager des temps conviviaux, de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit et sans inscription.

Ces lieux participent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et apportent un appui aux parents, par un échange avec d'autres parents et des professionnels.

La ludothèque Galopins-Galipettes

La ludothèque est un espace de jeu pour les moins de 6 ans et un lieu de rencontre pour les parents. Des jeux sont également disponibles à l'emprunt.

> 15, rue Clément-Michut - Tél. : 09 61 40 70 68
galopinsgalipettes.free.fr

Le Rendez-vous des bambins (LAEP)

0-4 ans

Centre social
de la Ferrandière
9 bis, rue Louis-Braille
Tél. : 04 78 68 27 70

1,2,3 Soleil (LAEP)

0-4 ans

Centre social de Cusset
87, rue Pierre-Voyant
Tél. : 04 72 65 71 71

La clé de Saint-Jean (LAEP)

0-6 ans

Centre d'Animation
St-Jean
11, petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 26 16

Mardi Petit (LAEP)

0-4 ans

Centre social du Tonkin
19 bis, rue Louis Guérin
Tél. : 04 78 89 05 01



Espace Joséphine-Baker

Les adresses, quartier par quartier

Charpennes - Tonkin

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > À la Maison des services publics Charpennes/Tonkin, 4, allée Henri-Georges-Clouzot

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Centre de la petite enfance (45 places)
5, allée de la Nigritelle-Noire,
de 7 h 45 à 18 h 15

François-Truffaut (30 places)
20, rue Jubin
de 7 h à 18 h 30

Halte-garderie des Samourais (25 places)
2, avenue Allende
de 8 h à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30

LES EAJE ASSOCIATIFS

Les Tonkinous (20 places)
11 rue Bat-Yam
Tél. : 04 28 29 21 03
de 7 h 30 à 17 h 45

Le Jardin des couleurs (9 places)
(Accueil de 18 mois à 4 ans)
19 bis, rue Louis-Guérin
Tél. : 06 19 31 97 49
04 78 93 16 35
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 45
fermeture le mardi
après midi

LA CRÈCHE PARENTALE

Croqu'nuage (20 places)
15, cours André Philip
Tél. : 09 80 85 77 92
de 7 h 45 à 18 h 30
croqu.nuage@hotmail.fr

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) Sur rendez-vous

RPE Dolto
76, boulevard du 11-novembre-1918
relais.dolto.ouest@mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 37 42 20 73
relais.dolto.est@mairie-villeurbanne.fr
et 04 37 42 20 74

RPE Truffaut
39, rue Francis-de-Pressensé
relais.truffaut.tonkin@mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 94 51 10
relais.truffaut.charmettes@mairie-villeurbanne.fr
ou 04 78 94 51 11

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE
2, allée Henri-Georges-Clouzot
Tél. : 04 28 67 34 20



Cusset - Perralière - Flachet - Bonnevey

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > Espace de psychomotricité 38 rue Jules-Kümer

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84



L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Nelly-Roussel (55 places)

40-42, rue Jules-Kümer
de 7h30 à 18 h

Eugénie-Niboyet (18 places)

42, rue Joliot-Curie
de 7h 30 à 18h

LES EAJE ASSOCIATIFS

Les Écureuils (20 places)

87-89, rue Pierre-Voyant
de 8 h-18 h

Jardin d'enfants Mouchka (52 places)

293, rue Francis-de-Pressense de 8 h à 18 h
(17 h le vendredi)
Tél. : 04 78 68 49 57

L'Haim la Vie Haya

293, rue Francis-de-Pressensé de 7 h 45 à 18 h (17 h le vendredi)
Tél. : 04 78 68 29 85

LES CRÈCHES PAENTALES

Baby Némo (10 places)

26, rue de la Baisse
Tél. : 04 78 85 40 20
de 8h à 18h
creche@petitnemo.fr
www.petitnemo.fr

Petit Némo (22 places)

26, rue de la Baisse
Tél. : 04 78 85 40 20
de 7h30 à 18h15
creche@petitnemo.fr
www.petitnemo.fr

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) Sur rendez-vous

RPE Perralière

71, rue du 1^{er}-mars-1943
(Entrée par le
38 rue Jules Kummer)
relais.perraliere@
mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 03 48 40

RPE Renan

5^{ter}, Frédéric-Fays
relais.renan.sud@
mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 74 17
relais.renan.nord@
mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 74 18

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE

30, rue de la Baisse
Tél. : 04 28 67 35 00



Gratte-ciel - Dedieu - Charmettes

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > Au Palais du travail, salle Louise-Michel Place Lazare-Goujon

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84



L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

Pauline-Kergomard (40 places)

45, cours de la République
de 7 h 45 - 18 h 30

Hannah-Arendt (25 places)

12 A, rue Baudelaire
de 8 h à 18 h
(accueil régulier)
de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30
(accueil occasionnel)

L'EAJE ASSOCIATIF

BBS-Villenciel (30 places)

41, rue du docteur Rollet
7 h 30 - 18 h 30

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS ASSISTANTS PETITE ENFANCE (RPE) Sur rendez-vous

RPE Herriot

61^{bis}, cours de la République
relais.herriot.centre@mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 41 20
relais.herriot.totem@mairie-villeurbanne.fr
ou 04 78 68 41 21

RPE Emmi Pikler

41, rue docteur Rollet
relais.pikler@mairie-villeurbanne.fr
Tél. : 04 78 68 77 39

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE

74, cours Émile-Zola
Tél. : 04 28 67 13 00



LES ADRESSES, QUARTIER PAR QUARTIER



Saint-Jean

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > Au Centre d'animation Saint-Jean Petite rue du Roulet

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84

L'offre collective du secteur

L'EAJE ASSOCIATIF

Halte-garderie (20 places)

Les Petits Curieux
Centre d'animation
Saint-Jean
Petite rue du Roulet
Tél. : 04 78 79 24 88
de 8 h à 18 h

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) Sur rendez-vous

RPE Saint Jean

Petite rue du Roulet
Dans le centre
d'animation Saint Jean
Tel : 06 07 18 38 45
relais.saint-jean@
mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON
DE LA MÉTROPOLE
64, rue du 8-mai-1945
Tél. : 04 28 67 34 40

Grandclément - Ferrandière - Maisons-Neuves

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > À la Maison Berty-Albrecht14, place Grandclément

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84

L'offre collective du secteur

LES EAJE MUNICIPAUX

L'Hormat (48 places)

46, rue Jean-Jaurès
de 7 h 30 à 18 h 15

Victor-Hugo (24 places)

25, rue Victor-Hugo
de 8 h à 17 h 30

Janus-Korczak (20 places)

25, rue Dr Frappaz
7 h 15 à 18 h 30

Jean-Jacques- Rousseau (42 places)

12, rue Raymond-
Terracher
7 h 30 à 18 h 30
(Gestion déléguée
à Léa et Léo)

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) Sur rendez-vous

RPE Jean-Epstein

46, rue Poizat
Tél : 04 78 53 53 21
relais.epstein.
grandclement@mairie-
villeurbanne.

Tél : 07 85 77 36 11
relais.epstein.
ferrandiere@mairie-
villeurbanne.fr

Tél : 04 78 53 53 23
relais.epstein.est@
mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE 30, rue de la Baisse Tél. : 04 28 67 35 00



Buers - Croix-Luizet

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > À la Maison des services publics
Buers/Croix-Luizet 32, rue du 8-mai-1945

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84



L'offre collective du secteur

L'EAJE MUNICIPAL

**Helen Keller
(42 places)**
14, rue Françoise-Giroud
7h30 à 18h30

LES EAJE ASSOCIATIFS

**Enfantillages
(20 places)**
17, rue Pierre-
Joseph-Proudhon
de 7 h 30 à 18 h

LA CRÈCHE PARENTALE

**Le Chat Perché
(24 places)**
3, rue Émile-Bouvier
Tél. : 04 78 89 44 66
de 7 h 30 à 18 h 30
direction@creche-chat-
perche.fr

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

**LES RELAIS
PETITE ENFANCE (RPE)
Sur rendez-vous**

RPE Helen Keller
14 rue Françoise Giroud

Tel : 04 78 68 92 80
relais.keller.sud@mairie-
villeurbanne.fr

Tel: 04 78 68 82 05
relais.keller.nord@
mairie-villeurbanne.fr

**LA MAISON
DE LA MÉTROPOLE**
64, rue du 8-mai-1945
Tél. : 04 28 67 34 40

Cyprian - Les Broses - La Soie

Le Point information enfance

Pour toute information concernant les modes d'accueil du jeune enfant, des professionnels de la petite enfance vous reçoivent, sans rendez-vous, près de chez vous :

- > Les dates des permanences sont consultables sur le site de la ville
- > À la Maison de quartier des Broses 41, rue Nicolas-Garnier

Pour les demandes liées à l'activité, vous devez vous rendre sur le site web de la ville de Villeurbanne, qui vous permettra de faire votre préinscription en ligne. Pour tout renseignement Kid espace familles : 04 78 03 67 84

L'offre collective du secteur

L'EAJE MUNICIPAL

Flora-Tristan (24 places)

28, allée des Cèdres
de 7 h 15 à 18 h 30

Ellen Key

10 rue Willy Brandt
42 places
de 7h30 à 18h30
Ouverture prévue début 2024

LES EAJE ASSOCIATIFS

Babilhome (22 places)

Maison Sociale
Cyprian les Broses
4, rue Jules-Guesde
de de 8 h à 18 h

Gribouille (13 places)

17, rue Séverine
de de 8 h à 18 h

Pépilous (24 places)

5, rue Jean-Baptiste
Durand de 8 h à 18 h

Pour vous aider dans votre recherche d'assistants maternels

LES RELAIS
PETITE ENFANCE (RPE)
Sur rendez-vous

RPE Jeanne Deroin

26 allée des Cèdres
Tel: 06 47 15 77 99
relais.deroin@mairie-villeurbanne.fr

LA MAISON
DE LA MÉTROPOLE

24, allée des Cèdres
Tél.: 04 28 67 34 30



**DIRECTION
DE LA PETITE ENFANCE**

Kid Espace Familles
52, rue Racine
Tél. : 04 78 03 67 84
kid-petite-enfance@mairie-villeurbanne.fr

Adresse postale :
Ville de Villeurbanne
Direction de la Petite enfance
BP 65 051
69601 Villeurbanne cedex

www.villeurbanne.fr/enfance

